



## Règlement du Concours de court-métrages Prix Guy Tirolien

1. **Objectif du concours :** Le Concours de Court Métrage vise à encourager et promouvoir la créativité dans le domaine du cinéma en mettant en avant des œuvres originales et innovantes. Dans le cadre de la 15<sup>e</sup> édition du Prix de l'Excellence littéraire Guy Tirolien, la Région Guadeloupe, en partenariat avec la Ville de Baie-Mahault, a souhaité donner un nouveau souffle et un élan de modernité au Prix de l'Excellence Littéraire Guy Tirolien en proposant un concours de court-métrage aux lycéens. Il s'agira de mettre en images les thèmes chers au poète et qui nourrissent son œuvre.

2. **Thème :** Traduisez votre perception de l'œuvre de Guy Tirolien à travers 5 poèmes en réalisant un court-métrage avec votre portable ou tablette :

« Prière d'un petit enfant nègre », *Balles d'or*, p.19

“Black beauty”, *Balles d'or*, p.41

“Satchmo”, *Balles d'or*, p.63

« Credo », *Feuilles vivantes au matin*, p. 37

Edition Présence africaine, poche

« Ghetto », *Balles d'or*, p. 73

3. **Conditions de participation :**

- Le concours est ouvert aux lycéens.
- Chaque participant soumet un seul court métrage réalisé sur un téléphone mobile ou une tablette, **impérativement sous format MP4.**
- La durée du court-métrage doit être comprise entre 2 et 4 minutes maximum, y compris les crédits.
- Les court-métrages doivent être originaux et ne pas violer les droits d'auteur d'autrui.

#### 4. **Processus de soumission du film :**

En premier lieu, les participants sont invités à s'inscrire au concours à l'adresse suivante : [courtmetrageguytirolien@regionguadeloupe.fr](mailto:courtmetrageguytirolien@regionguadeloupe.fr). Ils recevront ensuite, un formulaire à remplir, un lien et la procédure de dépôt à suivre pour transmettre leur film.

#### 5. **Dates importantes :**

- **Date limite de soumission : 27 janvier 2025 à 12h00**
- Cérémonie de remise des prix aux lauréats : le 31 janvier 2025 au lycée de Pointe Noire

#### 6. **Sélection des gagnants :**

- Les court-métrages seront évalués par un jury de professionnels de l'industrie cinématographique, rectorat, Région Guadeloupe, de la Ville de Baie-Mahault.
- Les critères d'évaluation incluront l'originalité, la qualité de la réalisation, le scénario, la performance des acteurs, et la pertinence par rapport au thème.
- Les décisions du jury sont finales et sans appel.

#### 7. **Prix :**

- Les prix seront décernés aux trois meilleurs court métrages, ainsi qu'à des mentions spéciales décidées par le jury.
- Les prix seront annoncés lors de la cérémonie de remise des prix et peuvent inclure des récompenses et des opportunités de promotion dans les festivals, et avant-première et autres réseaux de diffusion.

#### 8. **Droits d'utilisation :**

- En soumettant leur court-métrage, les participants accordent aux organisateurs du concours le droit d'utiliser leur œuvre à des fins de promotion du concours, sans compensation supplémentaire.

#### 9. **Dispositions finales :**

- Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier toute soumission ne respectant pas les règles du concours.
- Les participants assument l'entière responsabilité de tout litige lié aux droits d'auteur ou de propriété intellectuelle concernant leur œuvre.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement si nécessaire, sous réserve d'en informer les participants.

En participant à ce concours, les participants reconnaissent avoir lu et accepté l'ensemble des termes et conditions énoncés dans ce règlement.